



**DELIBERATION**

N° CP\_2019\_03\_006

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 5 MARS 2019**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie  
associative/Mission culture

---

**OBJET : Demande de subvention d'investissement du Cirque de Nexon**

---

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

L'association Le Sirque – Pôle national des arts du cirque de Nexon présente une demande de subvention au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements lourds des pôles culturels ruraux privés, pour l'acquisition de matériels scéniques et l'entretien d'un chapiteau.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		5 000 €		
Recettes				

## **RAPPORT**

Le Sirque - Pôle national des arts du cirque (PNAC) de Nexon a sollicité le soutien financier du Conseil départemental pour la réalisation d'une opération globale d'investissement sur le chapiteau du Cirque Bang Bang. Ce projet porté par le Sirque concerne à la fois l'acquisition de matériels scéniques et une remise à niveau du chapiteau.

Le Cirque Bang Bang est la compagnie de l'artiste Martin Palisse. Il est en sommeil depuis la nomination en mai 2015 de ce dernier à la direction du Sirque. Son chapiteau a été installé dans l'enceinte du château de Nexon où il est couramment utilisé pour les activités du PNAC. Depuis son implantation, l'équipement a en effet accueilli environ 200 jours de résidences d'artistes et 57 représentations de spectacles lors du festival. Il est mis à disposition du Sirque pour la durée du mandat de M. Palisse par convention qui prévoit en contrepartie un entretien et un renouvellement du matériel par le PNAC.

Le projet comprend deux volets pour un coût global estimé à **36 810 € HT** :

- le 1<sup>er</sup> volet, d'un montant de 14 456 € HT, porte sur l'acquisition de matériels scéniques. Il comprend l'achat de sangles d'arrimage et de cliquets (975 €), de deux moteurs de levage avec télécommande (4 221 €), d'un pont de chargement (692 €), ainsi que le renouvellement du système audio (7 680 €) et d'un coffret électrique (888 €) ;

- le 2<sup>ème</sup> volet, d'un coût de 22 354 € HT, concerne des travaux sur la structure du chapiteau et l'acquisition de matériels destinés à son fonctionnement. Il prévoit : la peinture des 2 mâts, des 48 poteaux et des 2 couronnes du chapiteau (6 710 €) ; l'acquisition de nouveaux équipements avec des praticables (2 139 €), un marteau piqueur pour le plantage des arrimages (2 505 €), et une remorque de transport et de stockage (11 000 €).

Le plan de financement prévoit :

- une contribution du Sirque de 11 810 € ;
- des subventions sollicitées auprès : de la DRAC Nouvelle-Aquitaine (20 000 €), qui a déjà répondu favorablement à hauteur du montant demandé ; **du Département (5 000 €)**.

Il convient de noter que les nouveaux équipements, bien qu'affectés au chapiteau du Cirque Bang Bang, seront intégralement inscrits au bilan comptable du Sirque. Leur affectation entre le PNAC et la compagnie sera discutée lors d'un départ éventuel du chapiteau. Sur ce point, M. Palisse devrait être reconduit au printemps à la direction du Sirque pour un nouveau mandat de quatre ans à l'occasion du renouvellement de la convention pluriannuelle avec les partenaires financiers publics de la structure.

Compte tenu de l'utilisation intensive du chapiteau par Le Sirque, de l'intérêt des activités artistiques qui y sont menées et des modalités de sa mise à disposition, je vous propose de réserver une suite favorable à cette demande.

En application du dispositif départemental de soutien aux investissements lourds portés par des pôles culturels ruraux, c'est une subvention de **5 000 €** représentant 13,6 % de la dépense prévisionnelle HT qui serait ainsi accordée au Cirque de Nexon.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet présenté ci-après.

### **DECISION**

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2002 adoptant la création d'un dispositif de soutien aux investissements culturels à maîtrise d'ouvrage privée ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

#### DECIDE

d'accorder à l'association Le Cirque – Pôle national des arts du cirque (PNAC) de Nexon, pour l'acquisition de matériels scéniques et l'entretien d'un chapiteau, une subvention de **5 000 €** au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements culturels à maîtrise d'ouvrage privée.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'Etat  
le 5 mars 2019  
Affiché le 5 mars 2019  
Publié au RAA du Département le 15 mars 2019

